



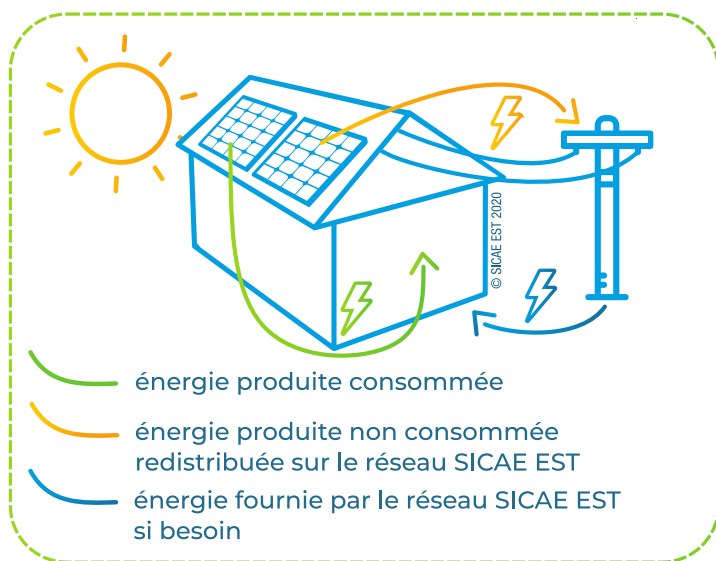
SICAE EST & les énergies renouvelables

La proximité avec les producteurs d'énergie

Depuis 2007, afin d'encourager la création de **nouvelles sources d'énergies renouvelables**, le fournisseur historique (SICAE EST) est tenu de racheter l'énergie électrique produite par les producteurs. De ce fait, à chaque fois qu'une personne physique ou morale installe une nouvelle source d'énergie, *la pose de panneaux photovoltaïques par exemple*, un contrat dit d'**Obligation d'Achat** est conclu entre le producteur et SICAE EST, qui raccorde les installations.

42%

c'est la part des **énergies renouvelables** dans l'énergie acheminée en **2020**. Elle est en constante progression depuis quelques années.



Chiffres clés 2020:

- 1 installation d'incinération de déchets
- 4 producteurs d'énergie éolienne
- 6 installations hydroélectriques
- 9 producteurs de biogaz
- 374 producteurs d'énergie solaire

Pour en savoir +, rendez-vous dans la rubrique Producteurs du site Internet www.sicae-est.com

Lorsqu'une personne morale ou physique, a pour projet la production d'énergie, un dossier doit être établi en collaboration avec SICAE EST. Ces documents doivent être **dûment remplis et complets** afin d'être traités par le service dédié. SICAE EST communique avec le **mandataire** (lorsqu'il y en a un, sinon avec le producteur), qui se charge de faire le lien avec le producteur **jusqu'à la mise en service de l'installation**. Ensuite, le producteur fait parvenir ses factures de production à SICAE EST.



Nouveaux horaires & numéro unique



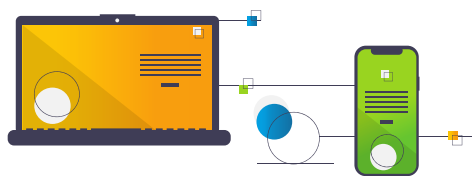
Siège social et accueil de Vesoul : Ouverts **tous les jours** de 9h à 12h et de 14h à 17h

Agence de Jussey : Ouverte le **lundi, mardi, jeudi et vendredi** de 9h à 12h et de 14h à 17h

Agence de Ray-sur-Saône : Ouverte le **mercredi** de 9h à 12h et de 14h à 17h

03 84 96 81 00 - contact.vesoul@sicae-est.com

Le site Internet évolue !



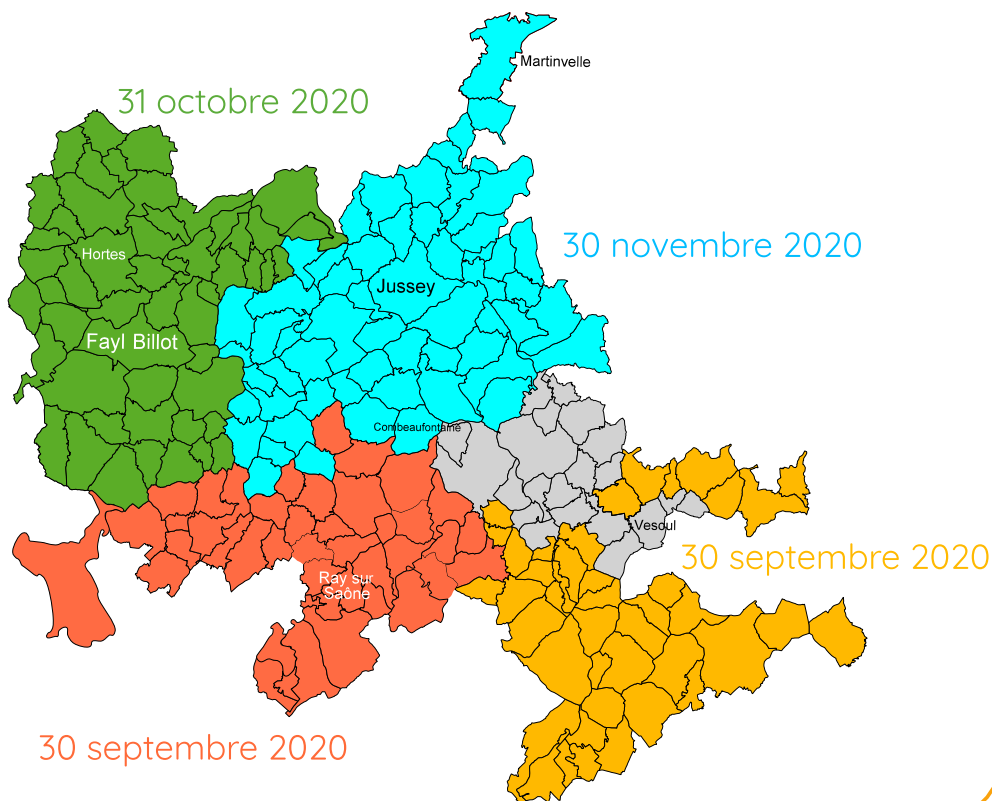
Le site Internet www.sicae-est.com fait peau neuve. Il est désormais adapté à la navigation sur téléphone ou tablette, facilite vos recherches et vos opérations en ligne telles que le paiement, le téléchargement d'attestations, etc. Fin 2021, c'est votre compte client qui évoluera afin de laisser la place à un nouveau service : **l'agence en ligne**.

Comment se déroule la relève de votre compteur ?

Suite à la crise sanitaire, les relèves du premier semestre 2020 ont été **annulées**. Cependant, pour la deuxième partie de l'année, les relèves vont se dérouler dans les **délais habituels**. Vous trouverez la carte qui détaille les différentes zones ci-contre ou encore sur notre **site Internet** :

[rubrique Particuliers >](#)
[Consommation >](#)
[Relève des compteurs](#)

Relèves de votre compteur avant le :



SICAE EST, à vos côtés lors de votre déménagement



Vous déménagez dans une commune SICAE EST ?

ou



Vous emménagez dans une commune SICAE EST ?

Le jour de votre départ :

Le jour de votre arrivée dans le logement :

1 Remplissez le **formulaire de déménagement** (disponible sur notre site Internet ou en agences) avec la personne qui vous succède ou vous précède, si c'est possible. Sinon, communiquez nous les coordonnées du/de la propriétaire. Relevez le compteur ensemble et transmettez-nous le formulaire, par courrier ou par mail.

2 Votre contrat sera résilié automatiquement. **ou 2** Vous recevrez un **bulletin de souscription**, qui devra être dûment complété en étant adapté à vos besoins.

Virement bancaire : identifiez-vous !

Lorsque vous réglez votre facture par virement bancaire, vous devez impérativement **indiquer votre numéro de facture** dans les libellés du virement, auquel cas votre règlement ne pourra être imputé sur le contrat correspondant. Voici la façon dont votre virement doit s'intituler : **N°FACTURE_NOM** (XX 000 000 XX XXX_LAMBERT)

